Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1606094C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2016-187** **03/03/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2016-65 du 27/01/2016 : Examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture
Nombre d'annexes : 0

Objet : Report de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF- DDT(M) - DD(CS)PP DREAL Administration centrale Établissements d'enseignement agricole Établissements publics MEDDE FranceAgriMer – ASP – INAO - ODEADOM Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : L'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs qui devait se dérouler le 10 mai 2016 est reportée au 24 mai 2016.

Suivi par : Pascale MARIE/Pei-Pei TE
Téléphone : 01.49.55.48.55/56.49

Fax : 01.49.55.50.82
Mail : pascale.marie@agriculture.gouv.fr
pei-pei.te@agriculture.gouv.fr

Textes de référence :Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.

Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues, relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.

Décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l’agriculture.

Décret n° 2015-1810 du 28 décembre 2015 relatif à des modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l’agriculture.

Arrêté du 12 novembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel d’accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l’agriculture.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/N2016-65 du 27 janvier 2016 relative à l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture complétée par la note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-171 du 26 février 2016, est modifiée comme suit :

L'épreuve écrite d'admissibilité du 10 mai 2016 est reportée au 24 mai 2016.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT